



Ministère des Solidarités et de la Santé  
14 avenue Duquesne  
Pièce 0335  
75350 Paris SP 07



Paris, le 8 décembre 2017,

Madame la Ministre des Solidarités  
et de la santé  
14, avenue Duquesne  
75350 PARIS SP 07

Objet : le retard à l'application du RIFSEEP pour les médecins et pharmaciens inspecteurs de santé publique

Madame la Ministre,

Nous souhaitons solennellement attirer votre attention sur la situation dont sont victimes certains des agents de votre ministère, en l'occurrence les médecins et pharmaciens inspecteurs de santé publique, en raison de l'enlisement des dispositions d'application du RIFSEEP.

Au cours du premier trimestre 2017, nous avons travaillé sur des propositions de classement des postes occupés par nos collègues, en administration centrale et en ARS dans des groupes de fonctions. Ces propositions ont été validées en CTM et par la DRH ministérielle, elles ont été transmises au Guichet unique qui devait rendre sa réponse pour le mois d'octobre.

Or, cette réponse n'est pas venue, bloquant totalement l'application de ce nouveau régime indemnitaire et pénalisant ainsi les nombreux collègues qui, aujourd'hui, ne peuvent bénéficier du complément de rémunération auquel ils pourraient prétendre légitimement. En effet ces compléments indemnitaires dépassent les montants fixés par des plafonds indemnitaires par grade toujours en œuvre, mais complètement obsolètes.

Cette situation est particulièrement choquante et injuste, car nos organisations ont témoigné dans ces circonstances d'une parfaite volonté de travailler de façon constructive avec l'administration qui les emploie et que, de plus, d'autres groupes professionnels sont déjà inclus dans le nouveau dispositif.

D'autre part, certains collègues ont bénéficié en 2016 d'une promotion au grade supérieur, prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ces collègues n'ont pas bénéficié, lorsque les rémunérations accessoires attachées à leur nouveau grade étaient supérieures à celles de leur grade précédent, de cette revalorisation. Cette absence de revalorisation a été justifiée par les directions des RH au prétexte que passant au RIFSEEP, ils pourraient bénéficier de la prime de changement de grade prévue par note d'instruction d'octobre 2016. Le RIFSEEP n'étant toujours pas applicable, ces agents perdent

la valorisation de leur changement de grade.

Un tel retard à la mise en place du RIFSEEP pour certains corps finit par induire une inégalité de traitement entre fonctionnaires totalement inacceptable. Nous ajouterons que cette situation ne peut que contribuer à amplifier le mécontentement de professionnels confrontés à une charge de travail croissante.

Nous vous demandons d'intervenir sans attendre, pour qu'une réponse satisfaisante soit apportée aux difficultés de nos collègues. S'il n'est pas possible de mettre formellement en œuvre le RIFSEEP en 2017, une solution doit impérativement être proposée et rapidement mise en œuvre début 2018, soit dans le cadre actuel en levant les blocages réglementaires à titre dérogatoire (plafonds), soit dans le cadre du RIFSEEP (si celui-ci est appliqué), en réservant dès à présent les montants financiers nécessaires pour un rattrapage indemnitaire à prendre en compte sur 2018 avec effet rétroactif sur 2017. La période 2017-2018 devant dès lors être considérée comme transitoire pour notre corps, une telle solution devra permettre de garantir aux collègues de chaque grade l'optimisation indemnitaire la plus avantageuse sur cette période.

Aussi, nous souhaiterions que la DRH ministérielle puisse exposer la solution envisagée lors d'une réunion de présentation. Bien entendu, nous demeurons à votre disposition pour contribuer à la résolution positive de cette situation, dans l'intérêt de tous nos collègues MISP/PHISP et du dialogue social toujours constructif avec vos services.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.



J. Raimondeau  
Président du SMISP-UNSA



Ph. MURAT  
Président du SPHISP-UNSA